

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 7 mars 2024
Séance du 14 mars 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles.

OBJET : Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (art. L 332-23, 2° du Code Général de la fonction publique)

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'article L 332-23, 2° du Code Général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris.

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort pour les séjours organisés à Malbuisson. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Mme Charlet propose au Conseil Municipal de créer :

- 3 postes d'agents contractuels à temps complet recrutés en qualité d'agent technique, sur le grade d'adjoint technique pour une durée de 19 jours (à titre indicatif : du 18 avril au 6 Mai 2024)

La rémunération de ces agents sera établie sur un forfait brut journalier de 134,89 euros.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Vote : Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS

